SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

ZONAGE EN MER SUD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1:15000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°82 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZB146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

BINIC-ETABLES-SUR-MER NORD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°1 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

BINIC-ETABLES-SUR-MER SUD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°2 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Informations

HILLION EST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFIP Cadastre® 12-2023

Plan n°3 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelle
- Bâti
- Limite communale

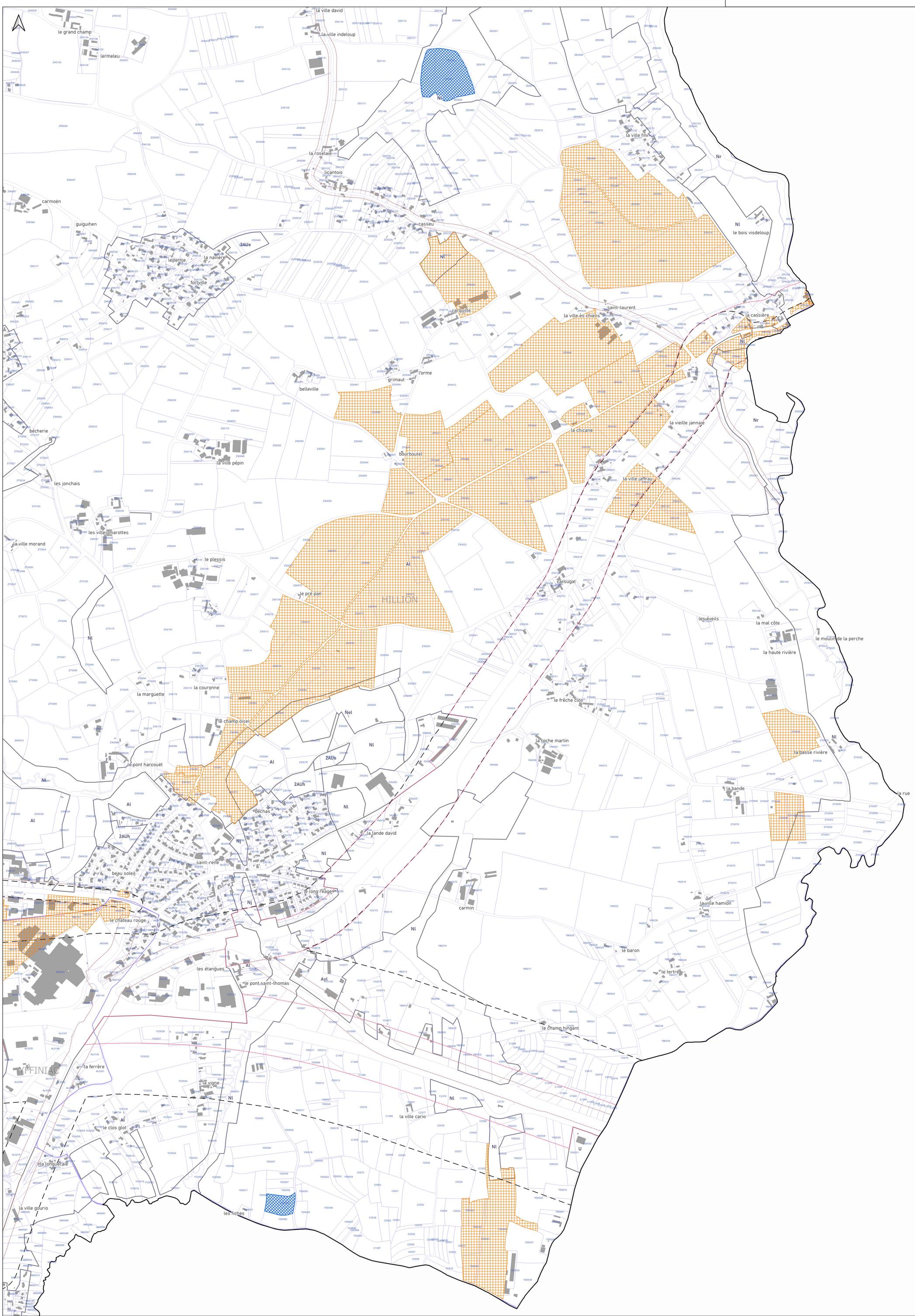

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

HILLION NORD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°4 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A100 Parcelles
- Bâti
- Limite communale

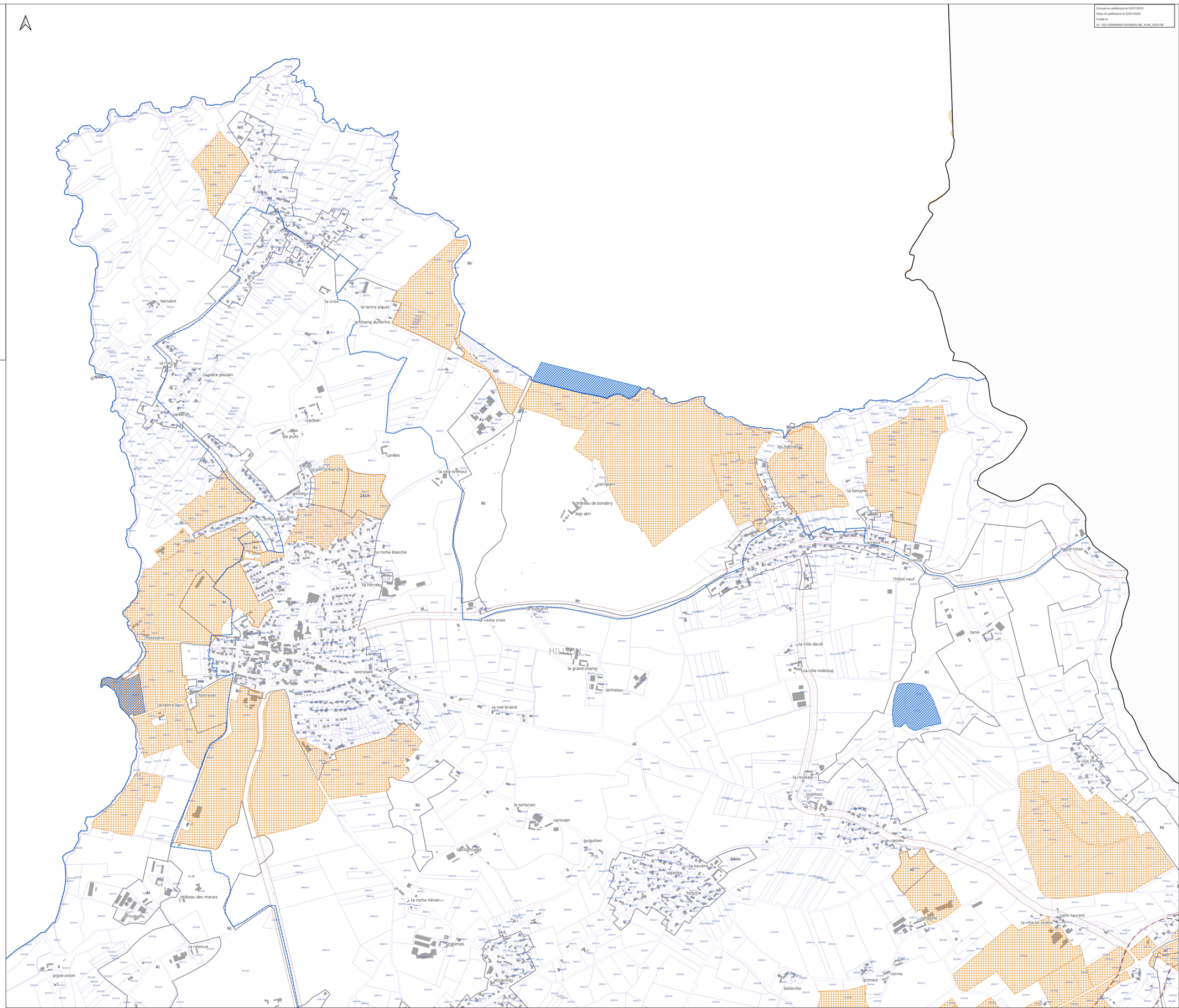

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

HILLION OUEST

Règlement graphique

Informations



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°5 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelle — Bâti — Limite communale

YFFINIAC

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LA HARMOYE NORD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°6 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DB_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelles — Bâti — Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LA HARMOYE SUD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°7 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DE_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

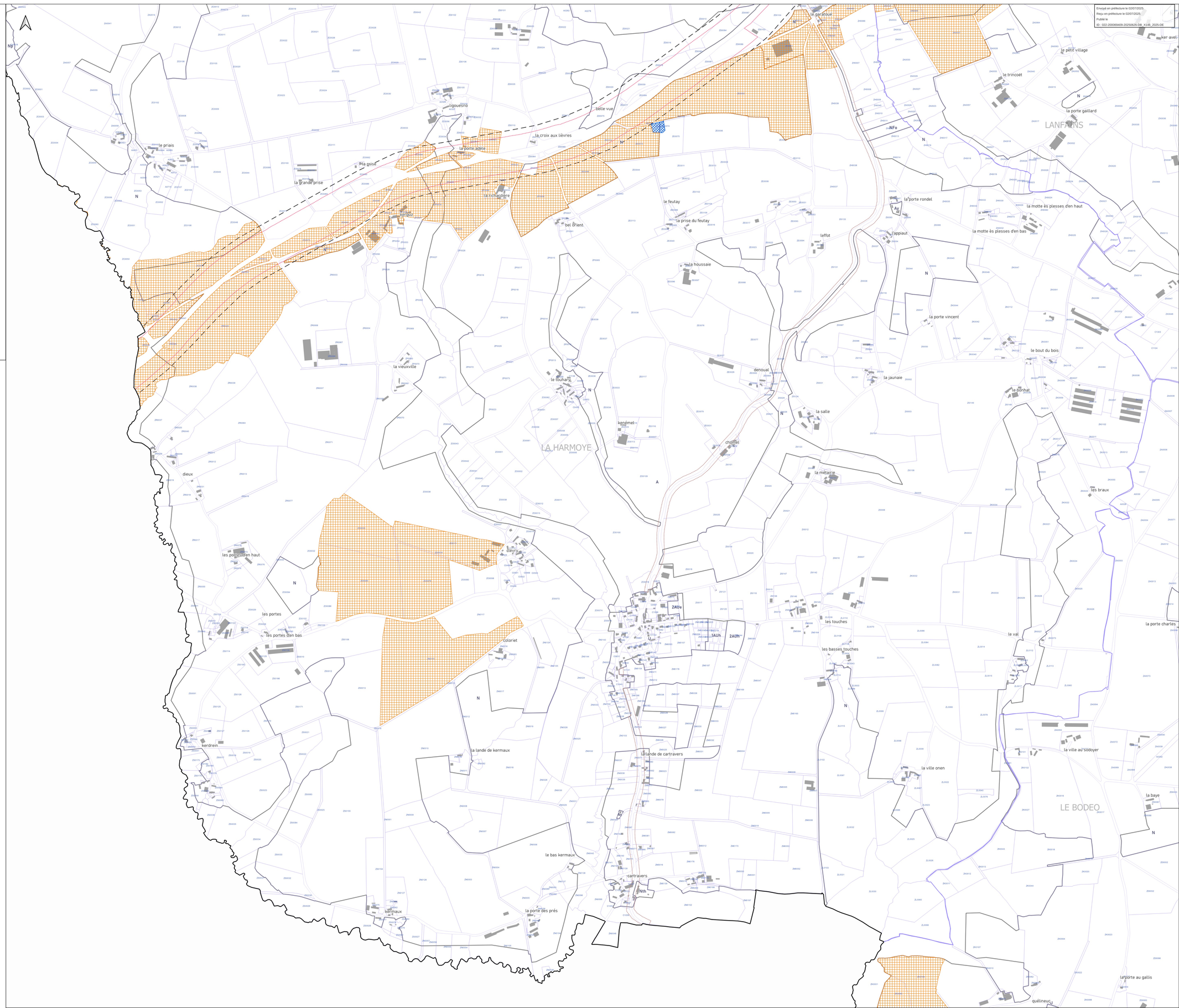

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LA MEAUGON

Règlement graphique

Informations



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°8 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A 100 Parcelle
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LANFAINS NORD

Règlement graphique

Informations

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme



Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°9 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelle
- Bâti
- Limite communale

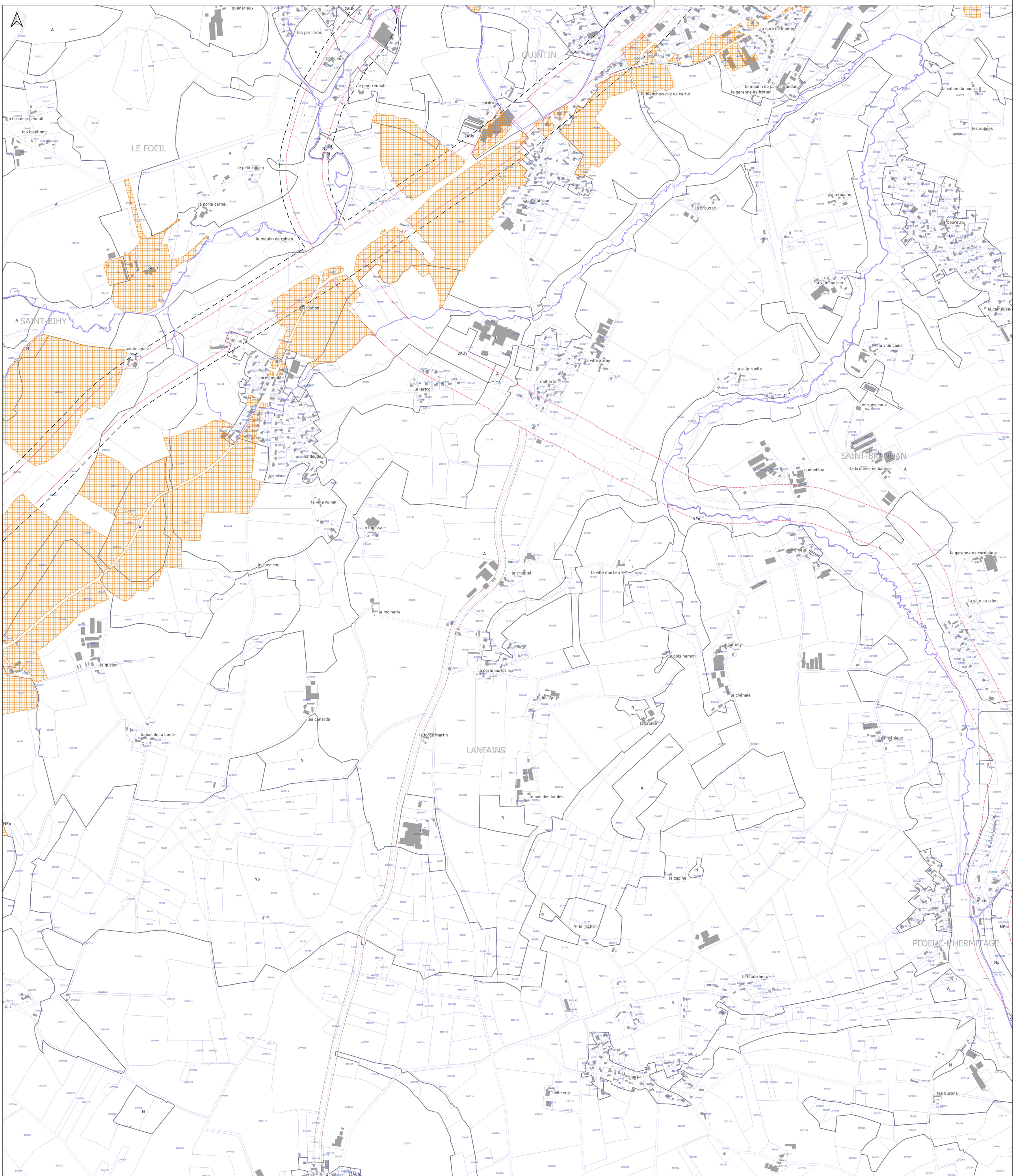

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LANFAINS OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°10 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DB_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelles — Bâti — Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LANFAINS SUD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°11 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DB_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LANGUEUX



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°12 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LANTIC CENTRE



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°13 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200068409-20250626-DB_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

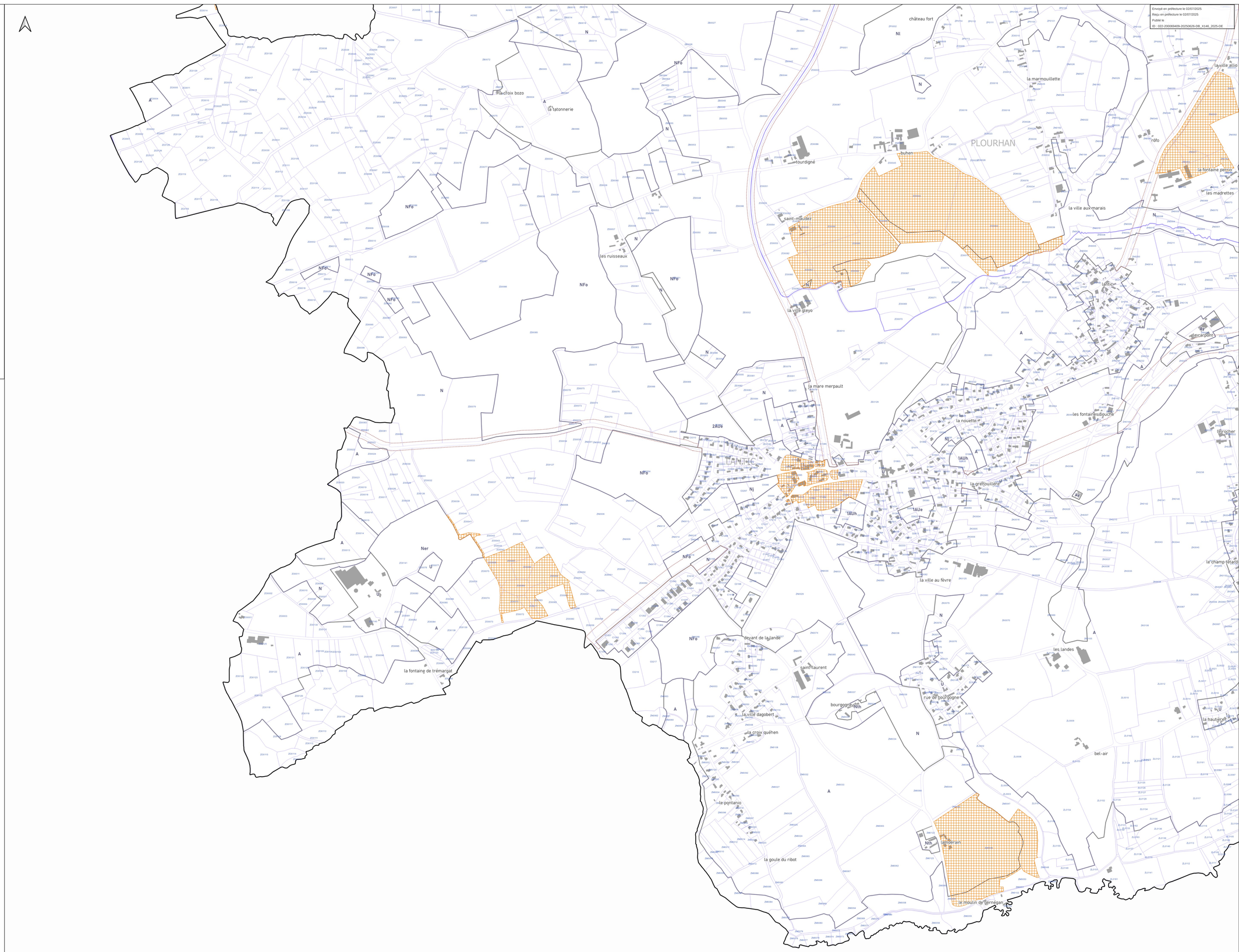

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Informations

LANTIC EST

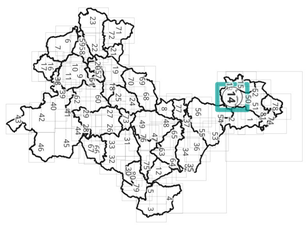

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFIP Cadastre® 12-2023

Plan n°14 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelle
- Bâti
- Limite communale

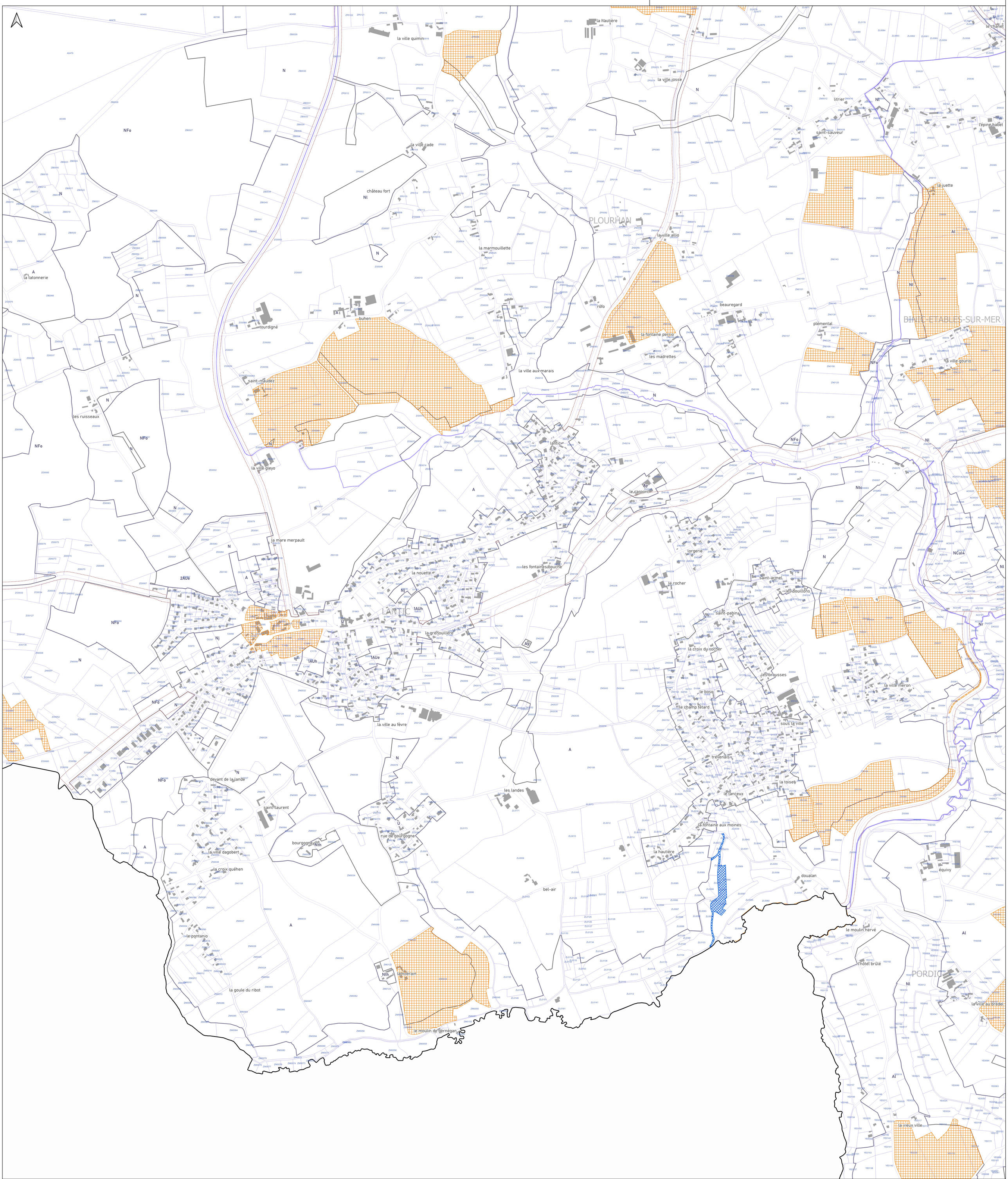

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LANTIC OUEST

Règlement graphique

Informations



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFIP Cadastre® 12-2023

Plan n°15 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A 100 Parcelle
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LE BODEO NORD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 — 250 — 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°16 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200068409-20250626-DB_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelles — Bâti — Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LE BODEO SUD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°17 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LE FOEIL EST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 — 250 — 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°18 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DB_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LE FOEIL NORD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°19 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_X146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LE FOEIL SUD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°20 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Y146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Informations

LE LESLAY



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°21 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelle (A 100)
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

LE VIEUX-BOURG EST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°22 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Y146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Y146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Informations

LE VIEUX-BOURG OUEST

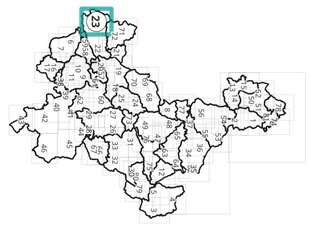

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°23 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelle — Bâti — Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLAINE-HAUTE NORD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°24 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-220008409-20250626-DB_Y146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A160 Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLAINE-HAUTE SUD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 — 250 — 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°25 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DE_Y1A6_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Arrêté préfectoral du 14/02/2025
Révision prescrite le 01/07/2025
Publié le
ID : 022-200066959-20250625-DE_Y145_25VC1-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Informations

PLAINTEL NORD-EST

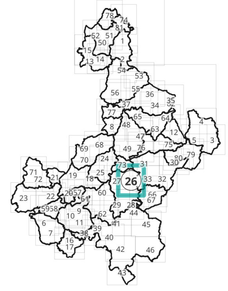

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è



DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°26 / 82

Zonage
- Contour de zone

Informations
- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zones
- Aérodromes
- Infrastructures de transport terrestre
- Voies classées à grande circulation
- Voies départementales
- Intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de trans
- Marge de recul en bordure des voies classées à
- Marge de recul en bordure des voies départeme
- Règlement local de publicité intercommunal (co

Cadastre
- Parcelle
- Bâti
- Limite commu

PLEDRAN
SAINT-CARREUC
SAINT-JULIEN
PLAINTEL
la ville orphin
la ville es rieux
la boissonnière
la petite ville es rieux
la fosse
le pré clos
la ville neuf
la ville neuf ouest
la ville neuf est
la ville neuf sud
la ville neuf nord

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Y146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAINTEL NORD-OUEST

Règlement graphique

Informations



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°27 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelle — Bâti — Limite communale

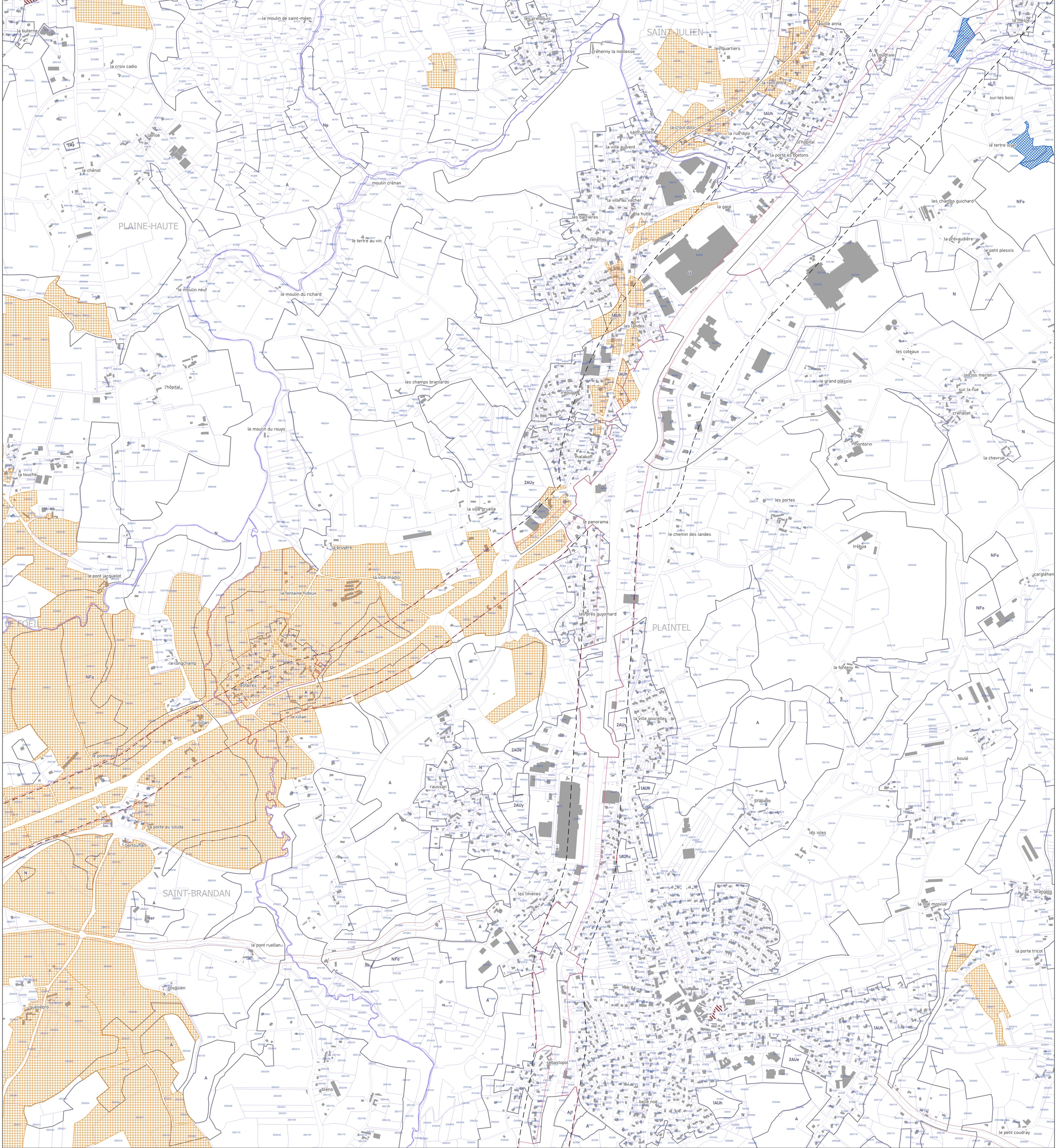

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Y146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAINTEL SUD-EST

Informations

Règlement graphique



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°28 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A 100 Parcelle
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Y146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLAINTEL SUD-OUEST

Règlement graphique

Informations



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°29 / 82

Zonage

Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelle — Bâti — Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLEDRAN
NORD-EST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°30 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DB_Y146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLEDRAN NORD-OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 — 250 — 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°31 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Y146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLEDRAN SUD-EST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°32 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Y146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A100 Parcelles — Bâti — Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLEDRAN SUR-OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°33 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DB_Y146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 160 Parcelles — Bâti — Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLERIN CENTRE



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è



DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°34 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DB_Y146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A100 Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Y146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Informations

PLERIN EST

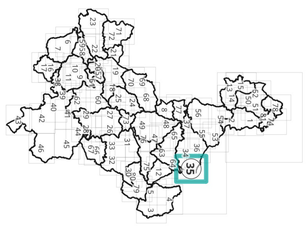

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFIP Cadastre® 12-2023

Plan n°35 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelle
- Bâti
- Limite communale

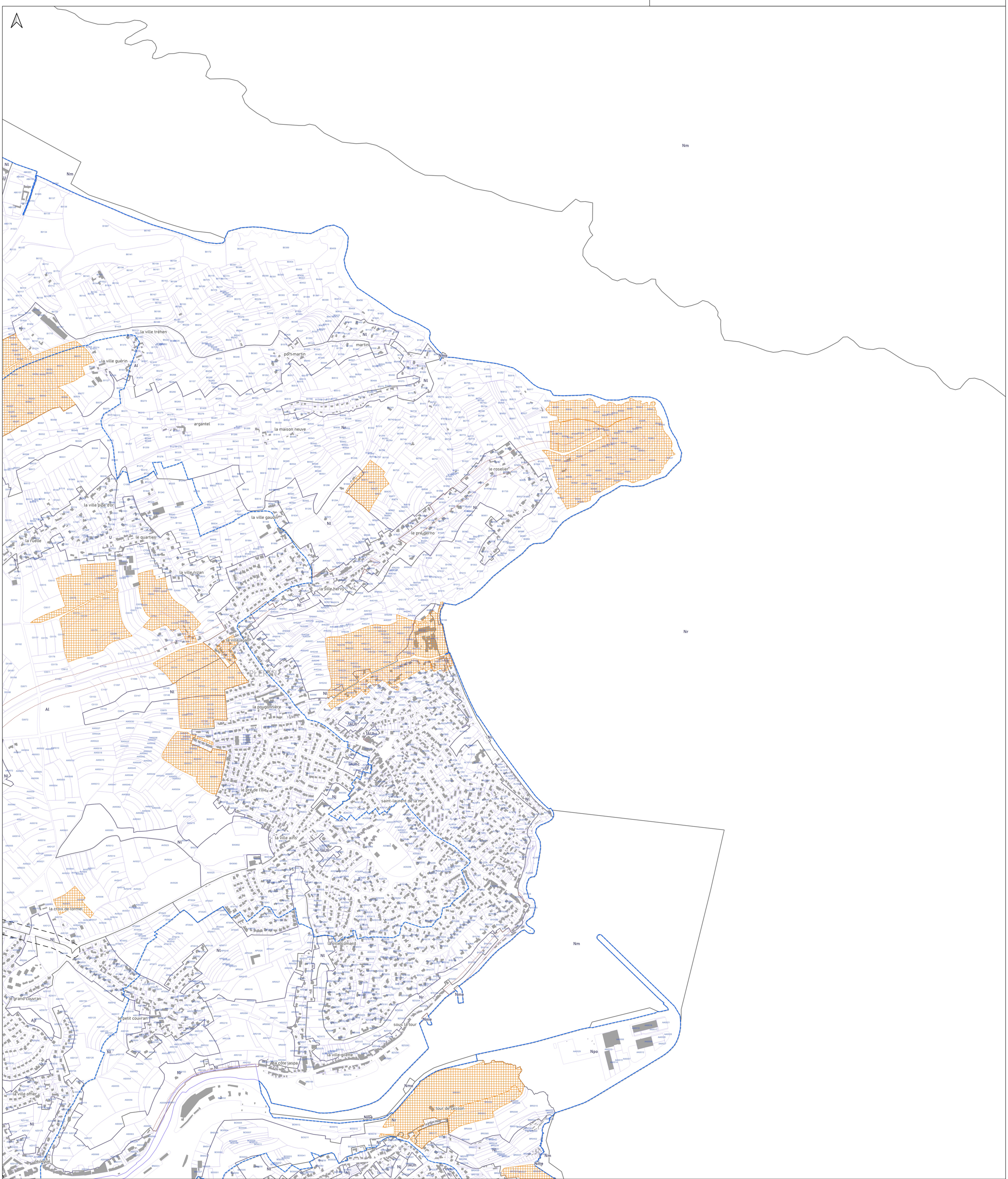

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLERIN NORD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°36 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Y146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLERIN OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°37 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DE_2146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLOEUC-L'HERMITAGE
1



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 — 250 — 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°38 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200068409-20250626-D6_2146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLOEUC-L'HERMITAGE
2



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 — 250 — 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°39 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DB_2146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLOEUC-L'HERMITAGE
3



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°40 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DE_2146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelles — Bâti — Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLOEUC-L'HERMITAGE
4

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°41 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200068409-20250626-DB_Z146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale



SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLOEUC-L'HERMITAGE
5



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 — 250 — 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°42 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DB_Z146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLOEUC-L'HERMITAGE
6



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°43 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_2146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLOEUC-L'HERMITAGE
7



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°44 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200068409-20250626-DB_2146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelles — Bâti — Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLOEUC-L'HERMITAGE
8



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°45 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_2146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLOEUC-L'HERMITAGE
9



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°46 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_2146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Z146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLOUFRAGAN EST

Règlement graphique

Informations



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°47 / 82

Zonage

Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelle — Bâti — Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Z146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLOUFRAGAN NORD

Règlement graphique

Informations



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°48 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelle (A 100)
- Bâti
- Limite communale


la grande roche
la roche
les fonderies
la croix de la roche
le petit chemin
2AUh
le tirel
la noe bertho
le clos jolivet
TREMUSON
le pont des iles
le moulin de la roche
les herbotins
merlet
le petit champ
la cruyère
saint-barthélemy
la mare
le haut de la côte
le pré aly
la pile
la fournioue
le tertre au loup
la marioune
lelbignon
la ville au beau
la ville chapet
la ville morvan
la croix cholin
les douets
la garenne
la rosée
la fontenelle
LA MEAUGON
le four de villot
la malvoisine
la grande noe morgan
rohan
saint-hervé
le vau lorgan
la basse ville
la brousse
le tertre rault
le vau briend d'en bas
la tuilée
la maison neuve
le gigué gaillard
la croix tual
la petite villemain
la grenouille
l'échaussée
le quartier
montbello
la censie
PLOUFRAGAN
le court champ
la pommeraie
la horvée
le pré a la coque
la ville neuve
bien-assis
la mare melée
la vallée aux chiens
les bouessières
les villages
carfort
SAINT-BRIEUC
la horvée
le gouty
le vau gicquel
la ville ernault
jouguet
la plaine ville
le château bily
le pas jouha
la maisonneuve
le bignon
la ville bily
tauniver
le château gaillard
le fros
le goelo
les noes
launay
la forville
le clos bogard
bel-air
les quartiers
les salles dolo
le plan
le haut champ
la saudraie
le terre botrel
la croix du chêne
le grimolet
l'épine guen
la ville bressin
la soree
joret
la ville bily
la ville neuve
la ville ernault
la plaine ville
le château bily
le bignon
la maisonneuve
launay
le clos bogard
les quartiers
les salles dolo
le goelo
les noes
bel-air
le fros
le château gaillard
tauniver
le pas jouha
la mare melée
le vau gicquel
le gouty
la horvée
les villages
carfort
la vallée aux chiens
les bouessières
le pré a la coque
le haut de la côte
la ville au beau
la ville chapet
la ville morvan
la croix cholin
les douets
le berrien
le tertre bressin
le court champ
la pommeraie
le plan
la croix tual
merlet
le haut champ
la saudraie
le terre botrel
la croix du chêne
le grimolet
le quartier
montbello
la censie
l'échaussée
la petite villemain
la grenouille
la tuilée
la maison neuve
le gigué gaillard
le vau briend d'en bas
le vau lorgan
la basse ville
la brousse
le tertre rault
la garenne
la rosée
la fontenelle
la malvoisine
la grande noe morgan
rohan
le four de villot
la marioune
lelbignon
la fournioue
le tertre au loup
la pile
le pré aly
la cruyère
merlet
les herbotins
le petit champ
saint-barthélemy
la mare
le haut de la côte
le pré a la coque
la ville neuve
bien-assis
la mare melée
la vallée aux chiens
les bouessières
les villages
carfort

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PLOUFRAGAN SUD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°49 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200068409-20250626-DB_2146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Z146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLOURHAN CENTRE

Règlement graphique

Informations



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

DGFIP Cadastre® 12-2023

Plan n°50 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A 100 Parcelle
- Bâti
- Limite communale

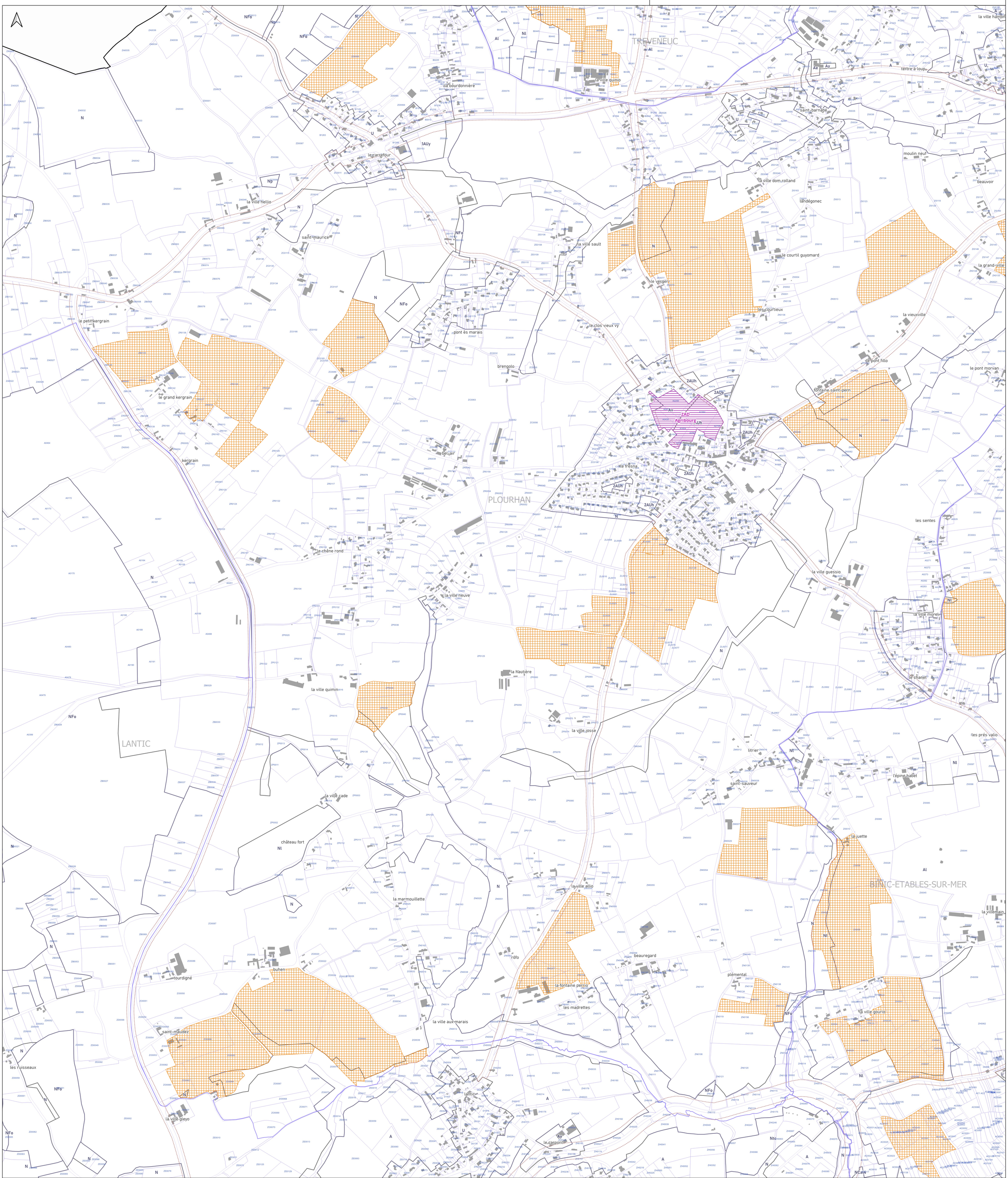

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Z146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PLOURHAN EST

Règlement graphique

Informations

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme



Échelle 1 : 5000è

0 — 250 — 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°51 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A 100 Parcelle
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Informations

PLOURHAN OUEST

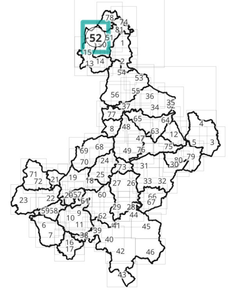

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°52 / 82

Zonage
- Contour de zone

Informations
- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concerté
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre
- Parcelle
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PORDIC
NORD-EST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération
du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°53 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_Z146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PORDIC
NORD-OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°54 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_2146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PORDIC
SUD-EST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025
en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°55 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZA146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

PORDIC
SUD-OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è



DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°56 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DE_2A146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

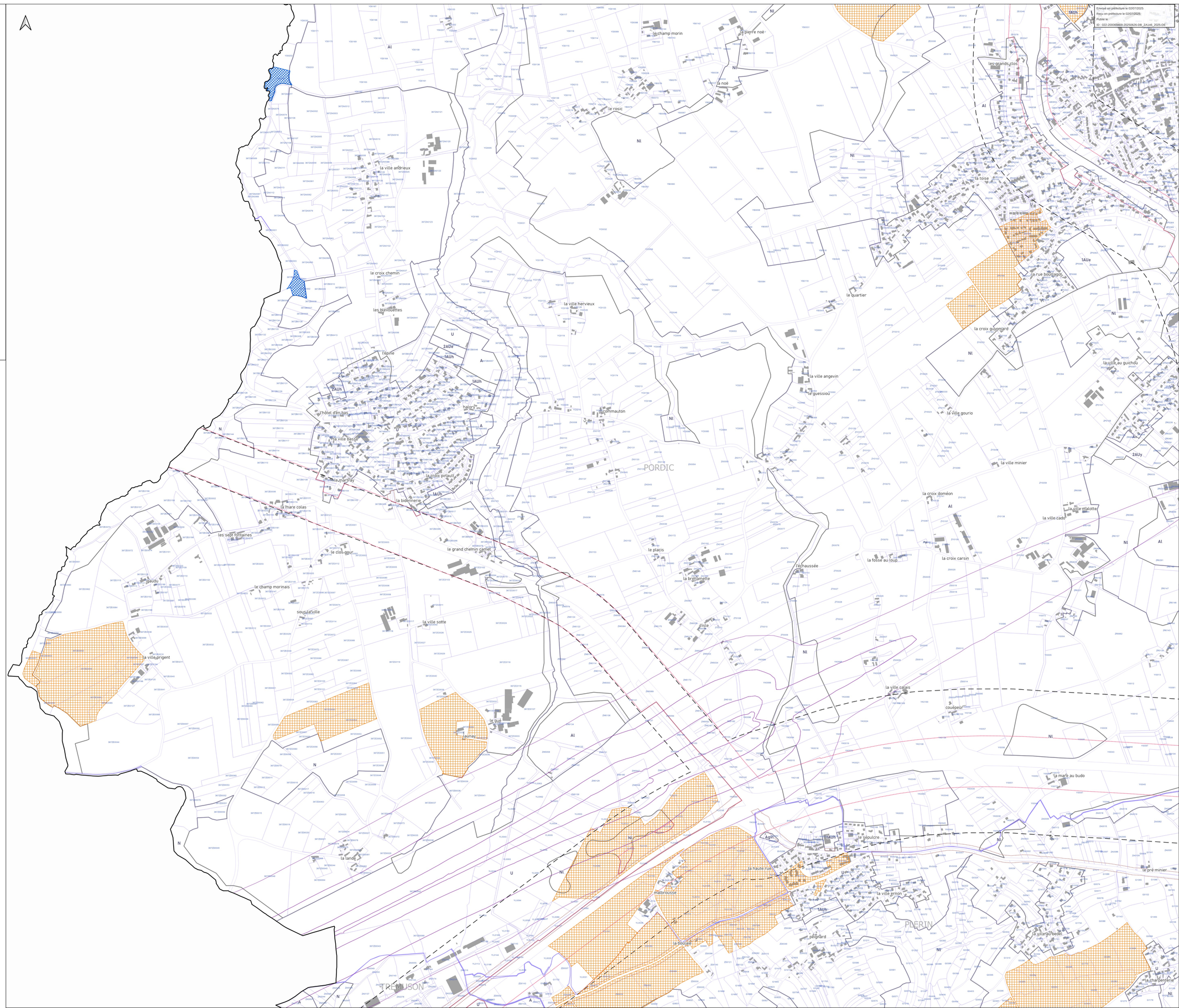

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

QUINTIN



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°57 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-220008409-20250626-DE_2A146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-BIHY EST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°58 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZA146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A100 Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-BIHY OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°59 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DE_2A146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-BRANDAN NORD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°60 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZA146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A 100 Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-BRANDAN OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è



DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°61 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DB_ZA146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-BRANDAN SUD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°62 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200068409-20250626-DE_2A146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelles — Bâti — Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-BRIEUC CENTRE



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°63 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-220008409-20250626-DB_ZA146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-BRIEUC EST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°64 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZA146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-BRIEUC OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°65 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-220008409-20250626-DB_ZA146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-CARREUC NORD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°66 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DEL_2A146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-CARREUC SUD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°67 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZA146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DE_ZA146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-DONAN EST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°68 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 05/07/2025
Reçu en préfecture le 05/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DE_ZA146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-DONAN NORD-OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°69 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-DONAN SUD-OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°70 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZA146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZA146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Informations

SAINT-GILDAS NORD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°71 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A 100 Parcelle
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-GILDAS SUD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è



DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°72 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZA146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A 100 Parcelles
- Bâti
- Limite communale

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

SAINT-JULIEN



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 — 250 — 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°73 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200008409-20250626-DS_ZA146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

Acte pris connaissance le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le
ID : 022-200066959-20250625-DE_2914A_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Informations

SAINT-QUAY-PORTRIEUX

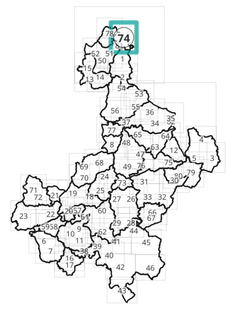

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è



DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°74 / 82

Zonage
- Contour de zone

Informations
- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre
- Parcelle
- Bâti
- Limite communale

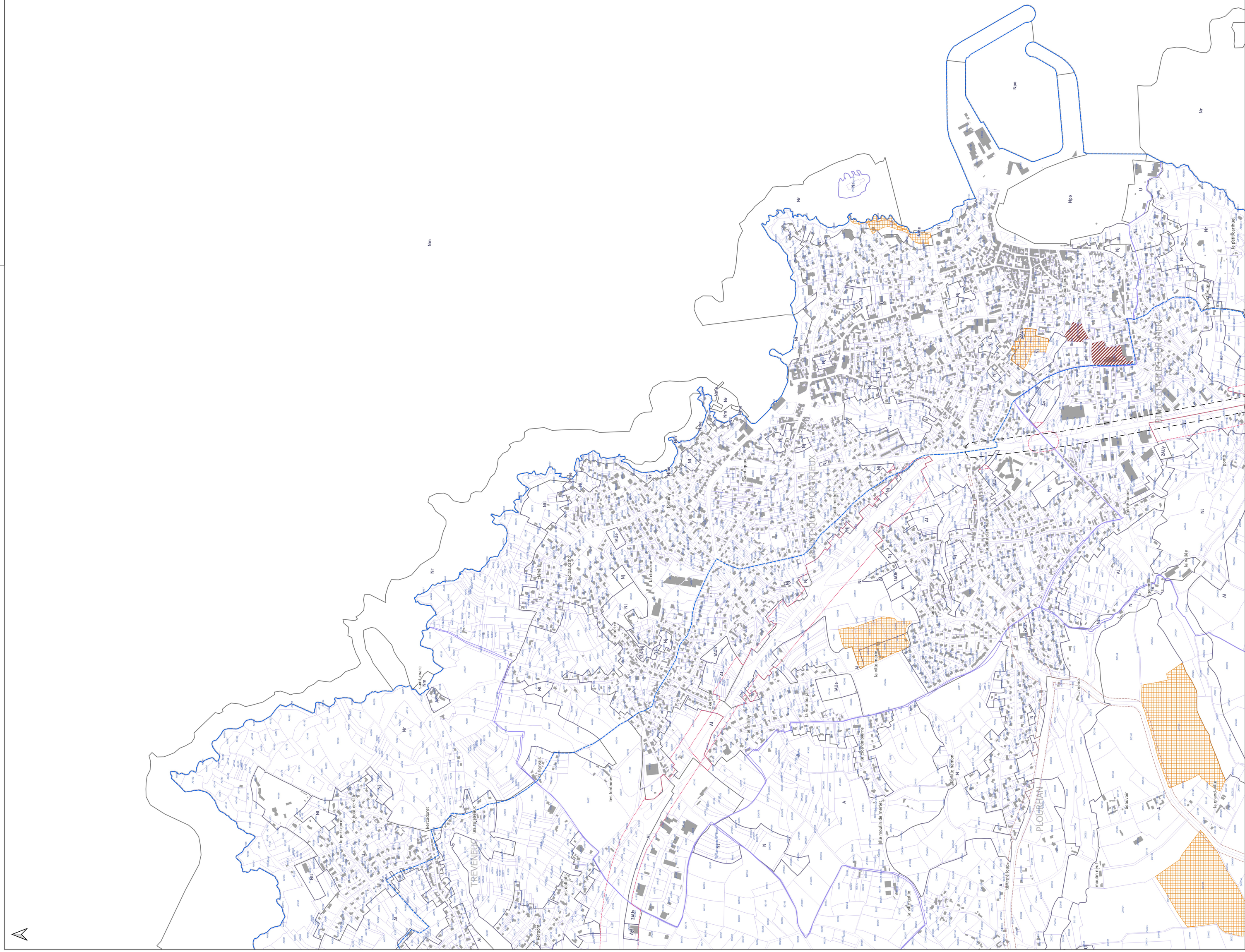
Nm
Nr
Nr
Nr

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

TREGUEUX EST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°75 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_2B146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A100 Parcelles — Bâti — Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZB146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

TREGUEUX OUEST

Règlement graphique

Informations



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°76 / 82

Zonage

Contour de zone

Informations

Espaces Proches du Rivage
Périmètre de Projet Urbain Partenarial
Zones de présomption de prescriptions archéologiques
Zone d'aménagement concertée
Zone d'aménagement différé
Secteur d'information sur les sols
Plan d'exposition au bruit des aérodromes
Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
Marge de recul en bordure des voies départementales
Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelle
Bâti
Limite communale

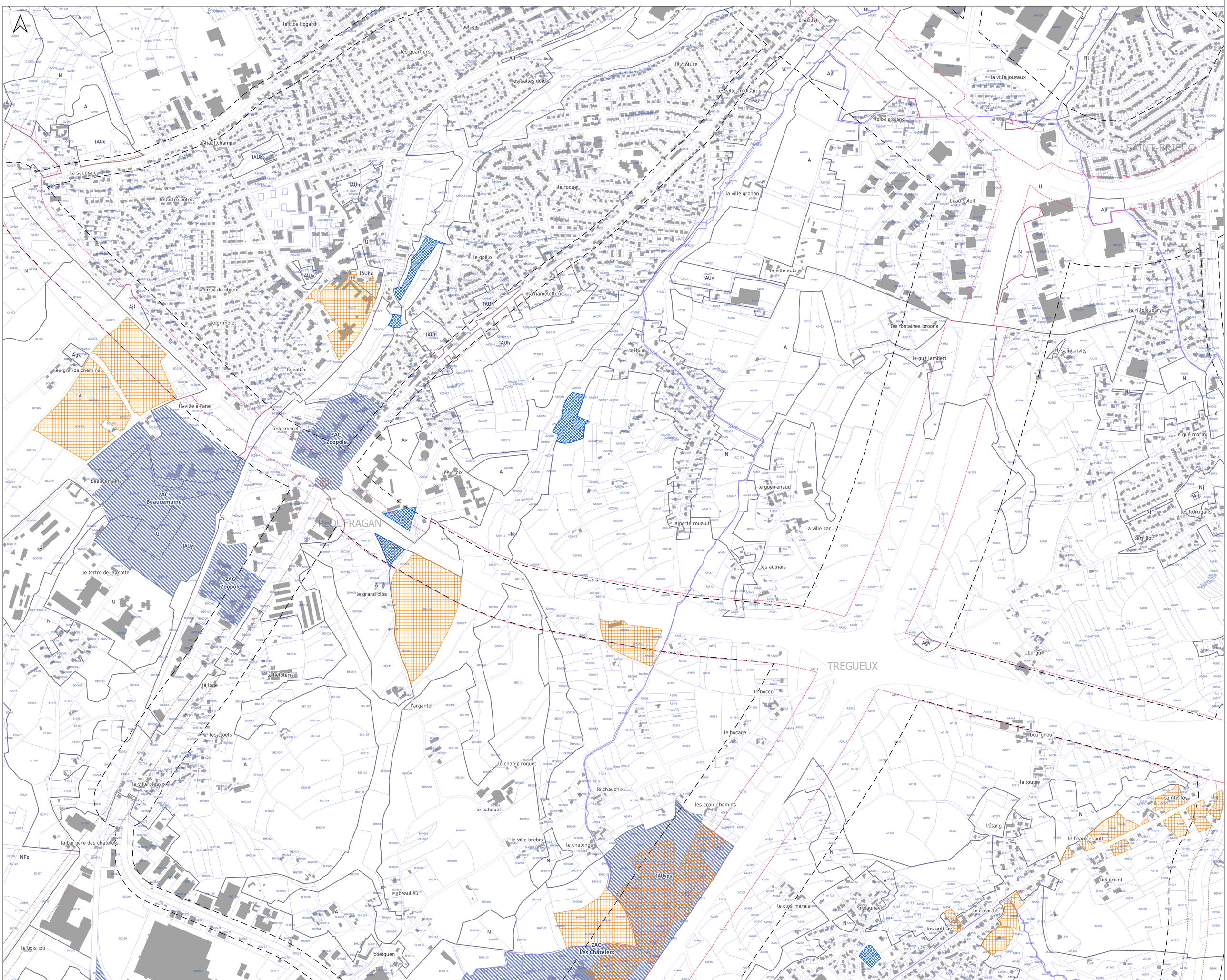

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

TREMUSON



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°77 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_2B146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

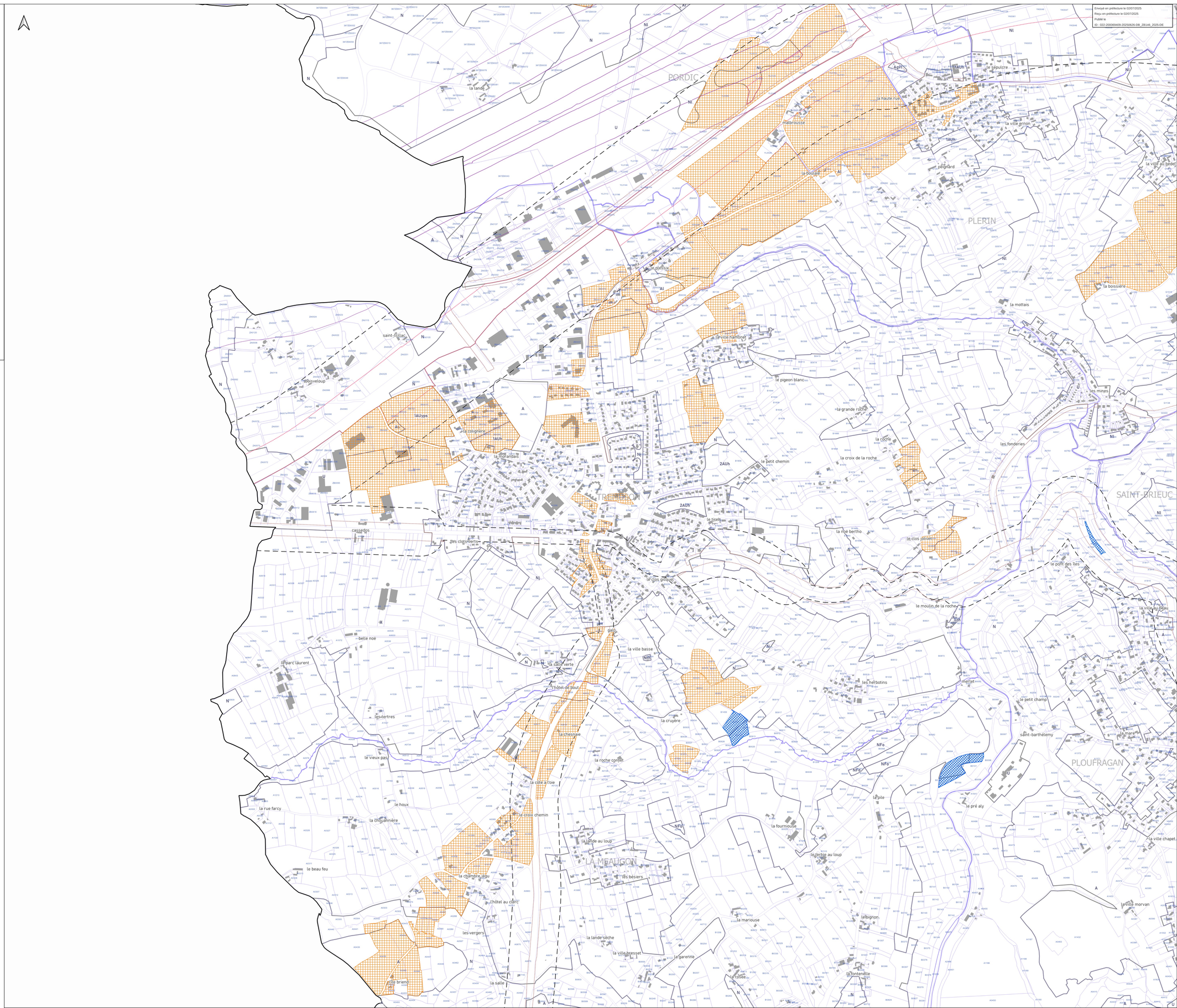

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZB146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Informations

TREVENEUC OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°78 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- A 100 Parcelle
- Bâti
- Limite communale

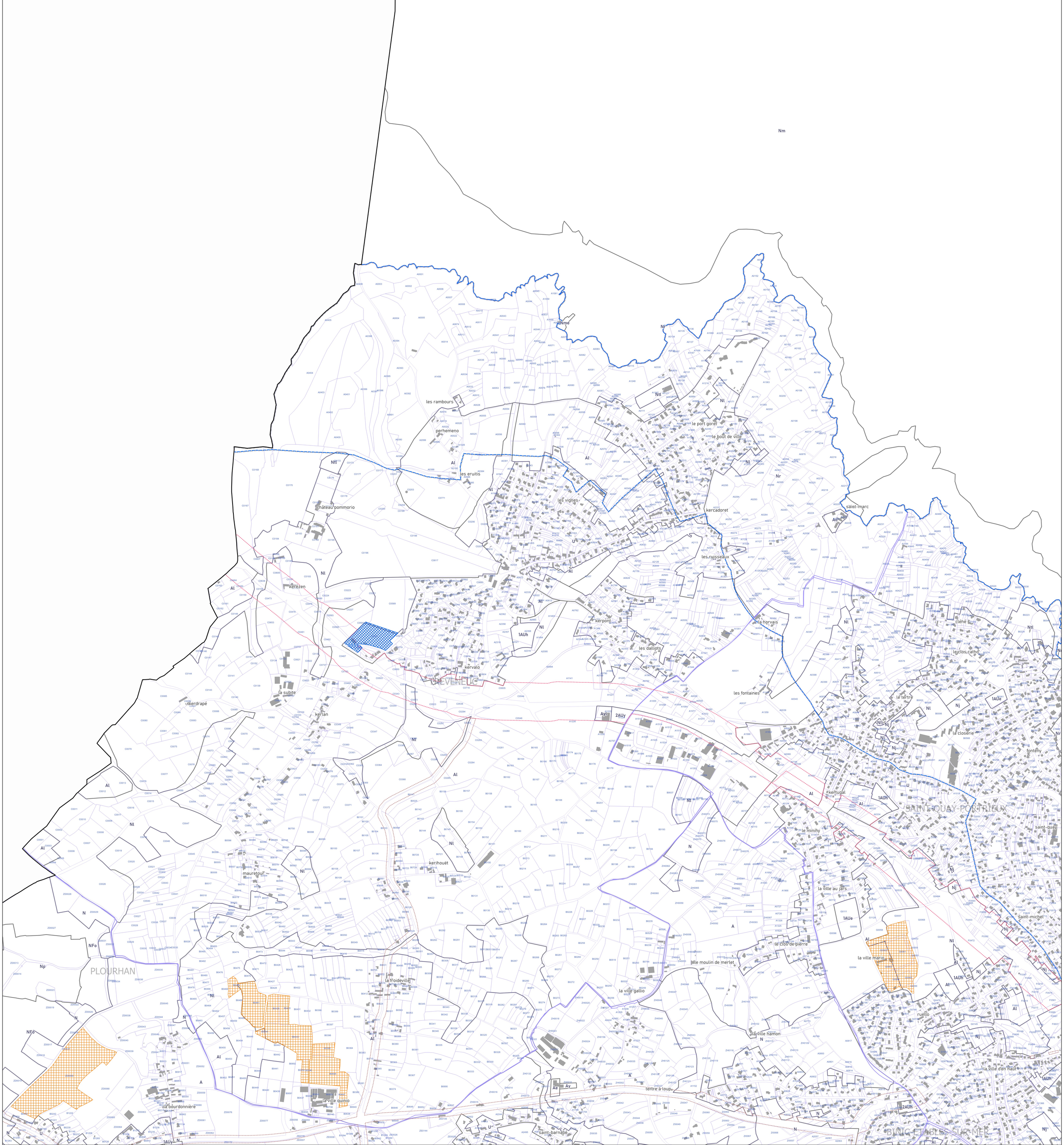

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZB146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Informations

YFFINIAC EST

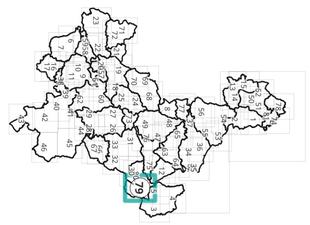

Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1 : 5000è

0 250 500 m

DGFIP Cadastre® 12-2023

Plan n°79 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelle — Bâti — Limite communale

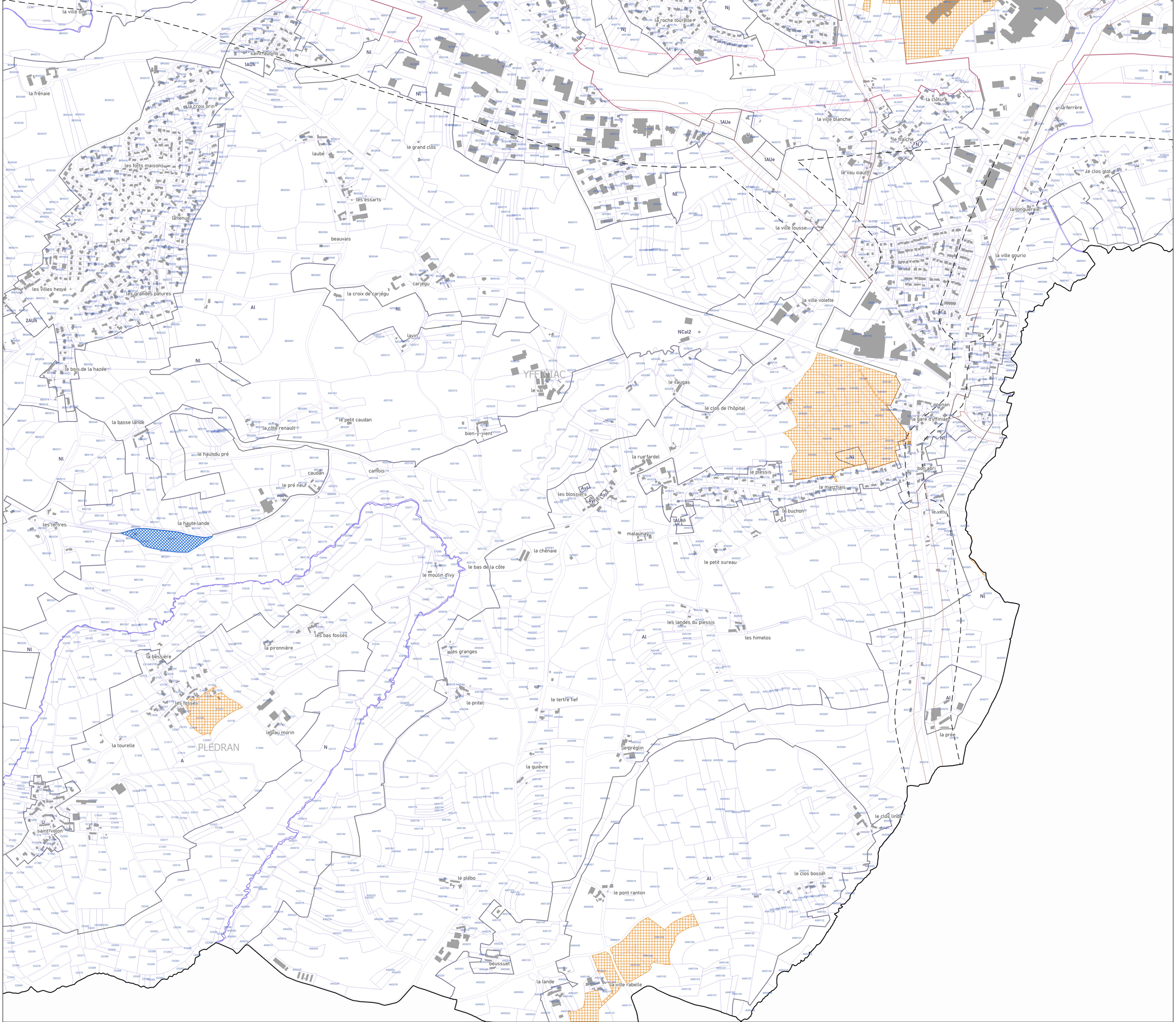

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

YFFINIAC OUEST



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1: 5000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°80 / 82

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200068409-20250626-DE_2B146_2025-DE

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

A 100 Parcelles — Bâti — Limite communale

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20250626-DB_ZB146_2025-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION
CÔTES-D'ARMOR (22)

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Annexes

Plan des informations

ZONAGE EN MER NORD



Version d'approbation soumise au conseil d'agglomération du 26/06/2025 en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme

Échelle 1:15000è

0 250 500 m

DGFiP Cadastre® 12-2023

Plan n°81 / 82

Zonage

- Contour de zone

Informations

- Espaces Proches du Rivage
- Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- Zones de présomption de prescriptions archéologiques
- Zone d'aménagement concertée
- Zone d'aménagement différé
- Secteur d'information sur les sols
- Plan d'exposition au bruit des aérodromes
- Périmètre de voisinage d'infrastructures de transport terrestre
- Marge de recul en bordure des voies classées à grande circulation
- Marge de recul en bordure des voies départementales
- Règlement local de publicité intercommunal (concerne l'ensemble du territoire)

Cadastre

- Parcelles
- Bâti
- Limite communale

